

VERS LES SOMMETS

*Périodique mensuel des
Compagnons de l'Immaculée Conception*



DECEMBRE 2008 22^{ème} ANNEE N°5

TON MOT D'ORDRE : OBEISSANCE

- TU SAIS COMBIEN IL T'EN COÛTE QUELQUEFOIS D'OBEIR, comment l'on est porté à chercher des raisons ou des moyens d'échapper au devoir de l'obéissance.
- C'est que nous tenons tellement à nos aises, à nos idées, à nos caprices. Et cela nous fait tant de tort ; cela déforme tant de choses en nous et dans notre vie.
- MAIS PUISSES-TU COMPRENDRE LE PRIX D'UNE OBEISSANCE VRAIE, la valeur d'une obéissance d'homme libre et d'enfant de Dieu.
- Quelle formation l'obéissance vraie peut te donner ! Quelle maîtrise de toi-même ! Quelle liberté véritable !
- Et que pourrions-nous offrir de meilleur au Seigneur que notre volonté ? Or L'OBEISSANCE VRAIE EST PRECISEMENT L'IMMOLATION DE NOTRE VOLONTE, de nos caprices, au SEIGNEUR : le sacrifice de notre volonté au profit de celle de Dieu, n'oublions pas que ceux qui détiennent une autorité légitime, parents et supérieurs, exercent cette autorité au nom et à la place de Dieu. C'est donc au SEIGNEUR LUI-MEME que nous obéissons à travers eux.
- ENCORE DOIS-TU T'ELEVER A UNE OBEISSANCE VRAIE... Ton obéissance n'est pas vraie... Si tu te contentes d'obéir à tel de tes supérieurs et non à tel autre et que tu refuses à tes parents une soumission cordiale. Si tu obéis en « ronchonnant » ou seulement pour la façade, ou pour avoir la paix ou éviter des sanctions...
- TON OBEISSANCE SERA VRAIE dans la mesure où elle sera franche et cordiale et où elle s'étendra à tous tes supérieurs... Dans la mesure surtout où elle s'adressera directement à Dieu lui-même...

Editeur responsable : **ABBE JEAN GERARD**
PRIEURE NOTRE DAME DE FATIMA
F-51360 PRUNAY
TEL. : 03.26.61.70.71 et 06.76.61.23.37.
Fax : 03.26.61.05.70.
Courriel : jeangerard51@gmail.com

POUR SUIVRE LA LITURGIE

Dimanche 7 décembre : DEUXIEME DE L' AVENT.

Le Royaume de Dieu est parmi nous : les miracles de l'Évangile étaient des signes de cette présence. De quels biens merveilleux ne sommes-nous pas comblés ? Le Christ nous apporte la paix, la joie, l'amour... Mais c'est pour les hommes qu'Il est venu, qu'Il vient (Épître). Il veut les sauver tous ; leur donner à tous cet amour et cette paix. Il compte sur nous pour travailler à cette tâche. Saint Jean-Baptiste était son « messenger envoyé devant Lui pour préparer la route ». Ne sommes-nous pas tous, en tant que chrétiens, des messagers du Christ, appelés à préparer la route du Seigneur ? Nous le serons dans la mesure où nous vivrons dans un esprit de charité avec tous nos frères, n'ayant qu'un seul cœur, vivant dans cette « communauté de sentiments qui est l'esprit du Seigneur Jésus ». N'est-ce pas le signe qui doit proclamer à la face du monde que le Royaume de Dieu est parmi nous ?

Lundi 8 décembre : FETE DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

Admirons Marie, celle qui est comblée de grâces, bénie plus que toute autre femme ! Quelle joie, quel ravissement débordent de nos cœurs en contemplant celle qui est le chef-d'œuvre de Dieu, exempte de toute tache, de toute imperfection, incomparablement belle et riche dans son âme au point de ravir le Cœur même de Dieu. Admire-la, écoute-la, aime-la, cherche-la : en elle tu trouveras la vie (Épître). Qu'elle t'aide à être comme Saint Jean-Baptiste, un vrai messenger du Christ, proclamant aux yeux du monde par ton amour et par ta joie que Lui seul est le Sauveur.

Dimanche 14 décembre : TROISIEME DE L' AVENT.

Admirons l'humilité de Saint Jean-Baptiste : il ne veut être que la voix qui crie dans le désert pour inviter les hommes à préparer la route au Seigneur. Malgré la mission unique qui lui est confiée, il se sent tellement petit devant le Christ, souhaitant être tenu pour rien afin que « le Christ croisse ». Le Sauveur est parmi nous. Notre première mission, à nous aussi, est de le proclamer à la face du monde. Avec la charité, la joie, la confiance, la sérénité ne seront-elles pas le grand témoignage de notre foi dans le Christ, notre Sauveur (Épître). **BANNISSONS DE NOTRE VIE TOUTE INQUIETUDE : LE CHRIST EST AU MILIEU DE NOUS.**

Dimanche 21 décembre : QUATRIEME DE L' AVANT.

Écoutons l'invitation de Saint Jean-Baptiste : il y a tant de déviations à rectifier, tant de choses à aplanir en nous pour que le Christ puisse nous envahir. C'est Lui qui un jour nous jugera : il importe que nous soyons jugés dignes de régner avec Lui parce que comme Saint Paul nous aurons été les ouvriers zélés, consciencieux du Christ pour l'établissement de son Royaume dans les cœurs. Ne nous inquiétons pas du jugement des hommes : nous marchons dans la lumière du Christ.

CARNET DE FAMILLE

Mademoiselle Marie Besseau s'est mariée à Monsieur Emmanuel Windels le 11 octobre 2008



La Confrérie de l'Immaculée-Conception.

On peut dire que la vie de Dominique a été un exercice continu de piété envers la Sainte Vierge. Il ne laissait échapper aucune occasion de lui payer quelque tribut d'hommage. En 1854, le chef de l'Eglise définit le dogme de l'Immaculée-Conception de Marie. Or, Dominique désirait beaucoup laisser parmi nous un souvenir affectueux de ce titre auguste donné par l'Eglise à la Reine du Ciel. Il avait coutume de dire : « Je voudrais faire quelque chose en l'honneur de Marie ; mais je voudrais faire vite, car je crains de n'en avoir pas le temps. »

Son amour industrieux le fit s'arrêter au projet que voici : il s'adressa à ses plus intimes amis et les invita à établir entre eux une Confrérie de l'Immaculée-Conception.

Les confrères avaient pour but d'obtenir la protection de Marie pendant leur vie et surtout au moment de leur mort. A cette fin, Dominique proposa certains exercices de piété en l'honneur de Marie-Immaculée et la fréquente communion. D'accord avec ses supérieurs il composa un règlement et après beaucoup de sollicitations et de peine il put en faire la lecture devant l'autel de la Sainte Vierge, le 8 du mois de juin 1856. Dans la pensée que ce règlement pourra peut-être servir à d'autres, je le transcris en entier.

« Nous, Dominique Savio et, (suivent les noms des autres confrères), pour obtenir la protection de la Sainte Vierge durant notre vie et à l'heure de notre mort, et pour nous consacrer entièrement à son service, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, avons, en ce jour huitième de juin, 1856, résolu de professer envers Marie une filiale et persévérante dévotion ; et protestons vouloir aussi, avec la permission de notre directeur spirituel, imiter, autant que le permettront nos forces, Louis Comollo (1). En conséquence nous prenons l'engagement

I. d'observer punctuellement le règlement de la Maison.

II. d'édifier nos condisciples par nos paroles et encore plus par nos exemples.

III. de toujours bien employer notre temps.

Pour réaliser ces engagements et y persévérer, nous soumettons à notre directeur le règlement qui suit.

1° Nous voulons avant tout être parfaitement obéissants à nos supérieurs, nous abandonnant à leur direction, en toute confiance.

2° L'accomplissement de nos devoirs sera le premier et principal but de nos efforts.

3° Une charité réciproque unira nos âmes et nous fera aimer indistinctement tous nos frères, que nous avertirons avec douceur, quand nous le croirons utile.

(1) Louis Comollo, condisciple et ami de Don Bosco, mourut au Grand Séminaire de Chieri en 1830, à l'âge de 22 ans. C'était un modèle de piété et de vertu, Don Bosco avait déjà écrit sa vie.

4° Il y aura chaque semaine une conférence d'une demi-heure. Après avoir imploré la lumière du Saint-Esprit, on fera une courte lecture spirituelle, puis l'on discutera les moyens de faire prospérer la Confrérie dans la piété et la vertu.

5° Les confrères s'avertiront réciproquement de leurs défauts et travailleront à s'en corriger.

6° Nous éviterons de nous causer mutuellement le moindre déplaisir. Nous pratiquerons la patience entre nous et avec les autres.

7° La Confrérie n'impose aucune prière spéciale, car le temps qui nous restera après l'accomplissement de nos devoirs, devra être consacré à faire ce que nous croirons le plus utile au bien de notre âme.

8° Cependant les pratiques suivantes sont recommandées à tous :

- a) La fréquentation des sacrements aussi souvent qu'elle nous sera permise.
- b) Nous ferons la sainte Communion tous les dimanches et les fêtes d'obligation, pendant les neuvaines et aux fêtes de la Bienheureuse Vierge, ainsi qu'aux fêtes des saints patrons de l'Oratoire.
- c) Nous communierons encore le jeudi de chaque semaine, à moins d'en être empêchés par nos occupations.

9° Tous les jours, et surtout en récitant le chapelet, nous recommanderons notre Association à l'auguste Vierge, afin qu'elle nous obtienne la grâce de la persévérance.

10° Chaque samedi sera consacré à la Sainte Vierge et nous aurons une pratique spéciale en l'honneur de son Immaculée-Conception.

11° Nous aurons une tenue édifiante durant la prière, les lectures pieuses, aux saints offices, à l'étude et en classe.

12° Nous écouterons avec respect la parole de Dieu, et nous la retiendrons avec un soin jaloux pour la méditer assidûment.

13° Nous éviterons toute perte de temps pour nous prémunir contre les tentations, qui assaillent ordinairement dans l'oisiveté ; c'est pourquoi :

14° Chacun d'entre nous, après avoir satisfait à ses obligations personnelles, occupera utilement ses moments libres à des lectures pieuses et instructives, ou bien encore à la prière.

15° La récréation est ordonnée, ou au moins permise, après le repas, la classe et l'étude.

16° Nous aurons soin de signaler à nos supérieurs tout ce que nous croirons devoir être utile à notre progrès spirituel.

17° Nous tâcherons aussi de demander rarement ces permissions que nos supérieurs nous accordent par pure bonté, car notre but principal est l'exacte observation du règlement qui est trop souvent battu en brèche par l'abus de ces permissions.

18° Nous accepterons de nos supérieurs, toute espèce de nourriture, sans nous plaindre jamais de la manière dont elle est apprêtée, et nous essayerons même d'empêcher aussi les autres de se plaindre.

19° Celui qui demandera à entrer dans l'Association, devra d'abord purifier sa conscience par une bonne confession et recevoir la sainte Communion. Il sera ensuite mis à l'épreuve pendant une semaine, lira attentivement le règlement de la Confrérie et promettra à Dieu et à Marie de l'observer fidèlement.

20° Le jour de leur admission les confrères feront la sainte Communion et demanderont pour leur nouveau frère une grâce de persévérance, d'obéissance et le véritable amour de Dieu.

21° La Conférence est placée sous le patronage de la Vierge Immaculée dont nous porterons le nom et la médaille. Une confiance sincère, filiale et illimitée en Marie, un tendre amour et une dévotion constante envers Elle nous feront surmonter tous les obstacles, nous rendront fermes dans nos résolutions, sévères pour nous, bons pour les autres, ponctuels en tout.

Il est recommandé aux confrères d'écrire les saints noms de Jésus et de Marie, d'abord dans leur esprit et dans leur cœur, et ensuite sur les livres et autres objets qu'ils auront sous les yeux.

Notre Directeur est prié d'examiner ce règlement et de nous dire ce qu'il en pense, car nous voulons dépendre entièrement de sa volonté. Il pourra donc faire subir à ce règlement toutes les modifications qu'il jugera à propos.

Et à vous ô Marie, que demanderons-nous ?

Bénissez nos efforts, puisque l'idée de cette Association vient de vous. Souriez à nos espérances, bénissez nos désirs, couvrez-nous de votre manteau et, forts de votre protection, nous mépriserons la tempête de cette mer orageuse, nous résisterons aux assauts de l'ennemi infernal.

Avec votre assistance, ô Marie, nous serons l'édification de nos condisciples, la consolation de nos supérieurs, et vos enfants bien-aimés. De plus, si Dieu nous fait la grâce de le servir un jour dans l'état sacerdotal, nous promettons d'y employer toutes nos forces, tout notre zèle ; enfin, avec la défiance de nous-mêmes, et une confiance sans bornes dans le secours divin, nous espérons qu'après l'exil de cette vie, consolés par vous, ô Marie, à notre dernière heure, nous obtiendrons la récompense de ceux qui auront servi Dieu sincèrement en esprit et en vérité. »

Le directeur de l'Oratoire, lut, en effet, ce règlement, et après l'avoir examiné soigneusement l'approuva sous les réserves suivantes :

« 1° Les promesses faites par les membres de l'Association n'auront absolument rien de l'obligation du vœu.

2° Elles n'obligeront pas même sous peine de péché véniel.

3° Dans les conférences on proposera toujours quelque bonne œuvre à faire, comme de balayer l'église, d'assister un enfant ignorant ou lui faire le catéchisme.

4° On se partagera la semaine de manière à ce qu'il y ait chaque jour un certain nombre de communions.

5° On n'ajoutera aucune pratique de piété, sans la permission expresse des supérieurs.

6° On se proposera, comme but principal, de promouvoir la dévotion envers l'Immaculée-Conception et le Saint-Sacrement.

7° Avant d'accepter un nouveau membre on lui fera lire la Vie de Louis Comollo. »

LES COMPAGNONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION.

Ce sont des jeunes (garçons et filles) qui s'engagent sur les traces de Saint Dominique Savio, dont ils veulent imiter les traits caractéristiques : amitié fervente et généreuse pour Jésus et Marie, haine du péché, piété, joie, pureté, apostolat, fréquentation régulière et fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

QUI EST SAINT DOMINIQUE SAVIO ?

Un élève de Don BOSCO, le TEMOIN PRIVILEGIE donné par l'Eglise aux jeunes comme chef de file pour les entraîner dans une vie de foi et d'amitié authentique envers Jésus et Marie.

POUR ENTRER DANS CETTE COMPAGNIE ET RECEVOIR CETTE REVUE,

il suffit de nous écrire en spécifiant nom et adresse complète (TRES LISIBLEMENT) et aussi, si possible : âge, profession, classe.

SI TU VEUX T'ENGAGER PLUS GENEREUSEMENT, FAIS TA PROMESSE.

Avertis-nous plusieurs semaines à l'avance. Nous te communiquerons aussitôt les renseignements utiles. Ne fais cette promesse, qui exige une préparation intense et généreuse, que si tu es bien décidé à la tenir jusqu'au bout.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, NOUVELLES :
ABBE JEAN GERARD PRIEURE NOTRE DAME DE FATIMA
3, RUE CHARLES-BARBELET
F-51360 PRUNAY